

COLLECTIVITE :
SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT
SAINT VALERY VEULETTES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXE PRIMITIFS 2018

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets principal et annexe 2018 ont été votés le 9 avril 2018 par le conseil syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la collectivité aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 mars 2018. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux collectivités adhérentes et aux habitants ;
- de contenir la dette en évitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau

Les sections de fonctionnement et investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment l'entretien des ouvrages, le versement des salaires des agents de la collectivité ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Cette note de présentation est consolidée et comprend les deux budgets primitifs (principal et annexe).

➤ **La section de fonctionnement**

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **657 706.00 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
011 – Charges à caractère général	339 593.00	197 285.00	-127 108.00
012 – Charges de personnel	366 800.00	371 671.00	4 871.00
65 – Autres charges de gestion courante	38 100.00	38 450.00	350.00
66 – Charges financières	47 500.00	41 600.00	-5 900.00
67 – Charges exceptionnelles	31 100.00	1 700.00	-29 400.00
014 – Atténuation de produits	1 000.00	1 000.00	0.00
022 – Dépenses imprévues	7 000.00	6 000.00	-1 000.00
Total des dépenses réelles	831 093.00	657 706.00	-173 387.00

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure et des services. Les efforts de gestion doivent être poursuivis afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.
Ces charges à caractère général représentent 30% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe les salaires du personnel syndical, les charges sociales, la cotisation au Comité National d'Action Sociale et les frais de médecine du travail et l'assurance groupe statutaire..
Ces charges de personnel représentent 56.51% des dépenses réelles de fonctionnement.

Effectif de l'année 2018

Missions pour information	Equivalent temps plein
Directeur général des services	1
Conseiller agricole	1
Conseiller technique Eau et Environnement, rivière et zones humides	1
Resp. administrative, financière et ress. humaines	1
Secrétariat	0.5
Agent technique polyvalent	1
	8.5

Chapitre 65 : Ces dépenses représentent les indemnités des élus (un président et 4 vice-présidents).
Ces charges de gestion courante représentent 5.84% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 66 : Ces dépenses ont liées au remboursement des intérêts des emprunts, aux frais de renégociation de la dette et les frais de ligne de trésorerie.
Ces charges financières représentent 6.32% des dépenses réelles de fonctionnement.

Chapitre 67 : Il s'agit des dépenses liées à des titres annulés sur exercices antérieurs, intérêts moratoires...

Chapitre 014 : Il s'agit de remboursement de trop perçus de subventions ou de participations.

Chapitre 22 : Montant prévisionnel pour faire face à une éventuelle dépense imprévue.

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à **915 475.00 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2017	BP 2018	Variation
13 – Atténuation de charges	2 500.00	500.00	- 2 000.00
73 – Impôts et taxes	140 000.00	94 575.00	- 45 425.00
74 – Dotations, subventions	718 058.97	818 100.00	100 041.03
75 – Autres produits de gestion courante	800.00	900.00	100.00
77 – Produits exceptionnels	1 400.00	1 400.00	-
Total des recettes réelles	862 758.97	915 475.00	52 716.03

Chapitre 13 : Il s'agit de remboursement d'indemnités journalières liées à l'absence d'agent.

Chapitre 73 : Il s'agit des recettes des collectivités adhérentes optant pour la fiscalisation de leurs contributions.
Ces impôts et taxes représentent 10.33% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 74 : Ces recettes proviennent des collectivités adhérentes optant pour l'inscription au budget primitif de leurs contributions, de la redevance des propriétaires de berges de rivière, des taxes de prélèvement d'eau dans la nappe d'accompagnement de la Durdent.

Ces dotations représentent 89.36% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 75 : Ces recettes sont liées au fermage annuel d'un terrain agricole.

Chapitre 77 : Il s'agit de dégrèvement de taxe foncière, de remboursements d'assurances ou d'intervention chez les particuliers en bordure de berges de rivière.

➤ La section d'investissement

- Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **943 905.97 €**.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2017 avec RAR 2016	BP 2018 avec RAR 2017	Variation
10 – Dotations, fonds divers et réserves	56 259.00	56 260.00	1.00
13 – Subventions reçues	90 000.00	87 435.00	- 2 565.00
16 – Emprunts et dettes	210 891.00	234 020.00	23 129.00
20 – Immobilisations incorporelles	12 410.00	6 110.00	- 6 300.00
204 – Subventions versées	46 727.00	7 223.00	- 39 504.00
21 – Immobilisations corporelles	1 277 092.00	424 127.18	- 852 964.82
23 – Immobilisations en cours	264 984.00	26 730.79	- 238 253.21
45 – Opération pour compte de tiers	-	95 800.00	95 800.00
020 - Dépenses imprévues	15 000.00	6 200.00	- 8 800.00
Total des dépenses réelles	1 973 363.00	943 905.97	- 1 029 457.03

Chapitre 10 : Il s'agit du 2^{ème} et dernier remboursement du préfinancement de FCTVA de 2015.

Les dotations, fonds divers et réserves représentent 5.96% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 13 : Il s'agit de versement de trop perçu de recettes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Les reversements de subventions représentent 9.26% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement de capital des emprunts contractés.

Les emprunts et dettes représentent 24.79% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 20 : Il s'agit des redevances liées aux logiciels informatiques, la refonte du site internet et des frais divers.

Chapitre 204 : Il s'agit de subventions versées dans le cadre de convention d'hydraulique douce auprès de collectivités ou d'exploitants agricoles ayant mis en place des aménagements visant à réduire le ruissellement et l'érosion dans le cadre de conventions avec le syndicat.

Chapitre 21 et 23 : Il s'agit des dépenses prévisionnelles liées à des aménagements fonciers (notaires, géomètre, études, travaux...), des ouvrages structurants, des travaux d'hydraulique douce (création et/ou réhabilitation de mares, noues...), et des plantations de haies et fascines...

TRAVAUX	MONTANT TTC
Actes notariés (acquisitions foncières, servitudes...)	210 770.00
Plantations de haies et fascines	102 700.00
Travaux d'hydraulique douce et ouvrages structurants	91 579.00
Bardage et sanitaires - bâtiment technique	10 300.00
Travaux inopinés	33 458.00
Matériel bureau et informatique	2 050.00
TOTAL	450 857.00

Les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours représentent 47.8% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 45 : Il s'agit des dépenses engagées sous convention de mandat. Le Syndicat réalise les travaux pour le compte d'une autre collectivité et il en assure le portage technique et administratif. Ladite collectivité rembourse le reliquat d'autofinancement de la dépense.

Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 45 en recettes d'investissement.

Il s'agit du projet pédagogique sur la commune d'Yvecrique porté par le Syndicat d'Eau de la Région de Doudeville.

Cette opération représente 10.15% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 020 : Montant prévisionnel pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues.

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de **692 617.81 €**

Chapitre	BP 2017 avec RAR 2016	BP 2018 avec RAR 2017	Variation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	777 055.15	367 833.81	- 409 221.34
13 - Subventions d'investissement reçues	433 267.00	228 984.00	- 204 283.00
16 - Emprunts	873 058.73	-	- 873 058.73
21 - Immobilisations corporelles	35 304.00	-	- 35 304.00
45 - Opération pour compte de tiers	-	95 800.00	95 800.00
024-Produits des cessions d'immobilisations	3 890.00	-	- 3 890.00
Total des recettes réelles	2 122 574.88	692 617.81	- 1 429 957.07

Chapitre 10 : Ces recettes comprennent le FCTVA sur les investissements réalisés en 2016 pour la somme de 110 000 € (compte 1022).

Le compte 1068 de ce chapitre est alimenté par les excédents de fonctionnement servant à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour la somme de 257 883.81 €.

Les dotations et fonds divers représentant 53.11% des recettes réelles d'investissement.

Chapitre 13 : Ce chapitre reprend les subventions accordées ou escomptées sur les travaux en cours et à venir.

Les subventions représentant 33.06% des dépenses réelles d'investissement.

Chapitre 16 : Il n'est pas prévu de réalisation d'emprunt pour l'année 2018

Chapitre 45 : Il s'agit des recettes de l'opération sous convention de mandat inscrites en dépenses. Ce chapitre s'équilibre avec le chapitre 45 en dépenses d'investissement.

Cette opération représente 13.83% des recettes réelles d'investissement.

➤ **Indicateurs financiers**

Un emprunt a été contracté en 2017 pour financer l'acquisition d'un bâtiment, de véhicules et divers outillages suite à la prise de compétence « Rivière et zones humides ».

Par ailleurs, deux emprunts ont été renégociés en 2017 avec une mise en place en 2018.

Une ligne de trésorerie sera ouverte en 2018. Elle permettra de couvrir un éventuel déficit de trésorerie.

Encours de la dette au 01/01/2018

	Capital de départ	Total versement de l'année
2018	2 102 200.96	272 341.43

Capacité de désendettement

Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute

Capacité de désendettement = 2 102 200.96/338 947= 6.2 an

Taux moyen de la dette globale

Taux moyen de la dette globale = montant total des intérêts de l'année divisé par le capital restant dû x100

Taux moyen de la dette = 37 764.47/2 102 200.96 x 100 = 1.80 %

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.